

## **à l'ESAA – École Supérieure d'Art d'Avignon**

# **Communiqué de presse du 10 septembre 2012**

## **Droit de retrait et annulation du concours : les conséquences d'un « piratage » informatique ? ou celles d'une évidente incompétence, associée aux violences passées et présentes ?**

---

Nous avons pris connaissance du « *Communiqué de presse* » daté du 7 septembre 2012, rédigé sur le papier à entête officiel de l'ESAA – École Supérieure d'Art d'Avignon, communiqué signé par « *L'équipe administrative* », informant « *que les personnels administratifs et techniques de l'école exerceront à compter du vendredi 7 septembre au soir un droit de retrait* » ... « *suite à la publication sur le site de l'école d'images et de commentaires portant violemment atteinte à l'intégrité physique et morale d'une partie du personnel de l'école* ».

Ce communiqué précise encore que les personnels concernés considèrent « *que les contenus publiés s'apparentent à des intimidations et des menaces et que les conditions de sécurité ne sont plus réunies pour que nous menions à bien l'ensemble de nos missions.* ».

Ce communiqué a été adressé vendredi 7 septembre en fin d'après-midi par Mél par Elsa Stein, Chargée de Communication / partenariats au sein de l'école, aux étudiants-es délégués-es, « *pour information et diffusion* ».

Ce communiqué a également été transmis au même moment, par le même expéditeur et par Mél, aux enseignants, au secrétaire général de l'école Didier Herbet, au directeur Jean-Marc Ferrari ainsi qu'aux services de la Mairie d'Avignon ; le texte d'accompagnement du communiqué précisait : « *Suite aux événements récents, je vous informe que le personnel administratif exerce son droit de retrait. Les conditions d'accueil et de sécurité n'étant pas garanties, l'organisation du concours est donc annulé.* »

Le journal La Provence s'était fait l'écho du droit de retrait de certains personnels dans son édition du samedi 8 septembre, sans évoquer la question de l'annulation du concours.

Par un communiqué de presse commun SUD Étudiant Vaucluse, SUD Éducation Vaucluse du 7 septembre au soir, nous avons clairement déclaré : « *Si ces faits sont avérés, nous comprenons les personnels administratifs et nous approuvons leur droit de retrait.* »

Nous ne saurions en effet contester ce droit, qui permet à un salarié de se retirer d'une situation de travail présentant un « *danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé* », droit fondé sur l'article L. 4131-1 du Code du travail pour les salariés et sur l'article 5-6 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 pour les fonctionnaires.

## **Des questions qui appellent des réponses**

- « *Les personnels administratifs et techniques de l'école exerceront à compter du vendredi 7 septembre au soir un droit de retrait.* »  
Qui sont ces « *personnels administratifs et techniques* » qui ont décidé d'exercer collectivement leur droit de retrait ? Combien sont-ils ?  
Les personnels enseignants ne sont pas dans cette même démarche, les « *contenus publiés* » qui « *s'apparentent à des intimidations et menaces* », ne les ont donc pas convaincu d'une remise en question des « *conditions de sécurité* ». Comment expliquer cette différence de ressenti et/ou de positionnement entre ces deux catégories de personnels ?
- Le communiqué de presse réalisé par ces personnels utilise le papier à entête officiel de l'ESAA – École Supérieure d'Art d'Avignon ; pour quelle raison ?
- Ce document est signé « *L'équipe administrative* » : qui compose donc cette mystérieuse « *équipe* » ? Ce document émane-t-il des personnels faisant usage de leur droit de retrait, ou émane-t-il de la direction de l'ESAA ?
- Dès 16h10 ce vendredi 7 septembre, Elsa Stein, Chargée de communication de l'école, informe par Mél les enseignants, le secrétaire général Didier Herbet, le directeur Jean-Marc Ferrari, les services de la Mairie d'Avignon, que « *l'organisation du concours est donc annulée.* » : qui a pris cette décision d'annulation du concours et à quel moment ? Qui a été consulté au sein de l'école avant une telle prise de décision ?
- Les éléments publiés le samedi 8 septembre par le journal La Provence font état du seul droit de retrait de personnels de l'école : le journaliste a-t-il omis d'évoquer l'annulation du concours ? Ou bien cette information ne lui avait pas été transmise ?
- De même, les détails de la situation transmis aux étudiants-es délégués-es, « *pour information et diffusion* », évoquent exclusivement la question du droit de retrait exercé

par les « *personnels administratifs et techniques* » ; pour quelle raison les délégués-es n'ont-ils-elles pas été tenu informés-es de l'annulation du concours de l'école ?

- Aucune information ne figure sur le site de l'école sur cette situation particulière, à moins de 3 jours du concours, depuis l'officialisation en interne de son annulation : les usagers, les étudiants-es présents -es et à venir n'auraient-ils-elles pas du être informés-es immédiatement ?

## **Piratage informatique ? Ou incompétence caractérisée ?**

Un nécessaire rappel historique s'impose : premier semestre 2009, Lionel BROYE est « enseignant référent » de l'école en informatique, il a également créé et mis en place le site internet officiel, il est aussi le responsable technique chargé de la maintenance de ce site. Seul chargé de cours en informatique, l'enseignant organise ses séquences de cours avec les étudiants-es sur un site Internet, logé sur un sous-domaine du site officiel de l'ESAA, à l'adresse <http://memoriae.esa-avignon.org>.

Dans ces séquences de cours, positionnées sur l'année universitaire 2009-2010, au moins une trentaine d'étudiants-es sont ainsi invités par l'enseignant à produire et mettre en ligne sur ce site des textes, images et photographies ; pour que chacun-e puisse réaliser individuellement ces opérations de mise en ligne, un accès personnel a été crée par Lionel BROYE pour chacun-e.

Le prénom de chaque étudiant-e devient aussi bien son identifiant de connexion que le mot de passe nécessairement attaché à cette connexion.

En novembre 2009, l'enseignant indique « *avoir essuyé une première attaque* », des contenus « *"provocateur" et "artistique" ... racistes, homophobes, misogynes ... s'en prenant à toutes les minorités* » ont été publiés sur le site <http://memoriae.esa-avignon.org>.

Lionel BROYE précise à ses collègues qu'il « ***ne sait pas d'où cela peut provenir***, mais il est certain que cela n'a pas été réalisé sans la participation d'un ou deux étudiants de l'école. »

Pourtant, durant la seconde partie de l'année universitaire, l'enseignant renouvelle ces mêmes séquences de cours avec un autre groupe d'étudiants-es, mettant à nouveau en place ce même principe de connexion individuel totalement irresponsable : le prénom de chaque étudiant-e devient aussi bien son identifiant que son mot de passe.

Aujourd'hui, 10 septembre 2012, malgré les alertes de 2009, malgré la communication du 7 septembre, constatant le « *piratage* » et la « *publication sur le site de l'école d'images et de commentaires portant violemment atteinte ...* », ayant conduit à l'exercice du droit de retrait de certains personnels de l'école, il est particulièrement aisé de se connecter à l'interface administratif du site officiel de l'ESAA – École Supérieure d'Art d'Avignon ; il est ainsi très facile

pour n'importe quelle personne mal intentionnée de modifier le contenu en ligne publié sur ce site comme de publier du contenu supplémentaire.

Ainsi que cela a été appris à au moins une trentaine d'étudiants-es, il suffit de connaître le prénom des différents personnels habilités à publier sur le site pour se connecter avec leur identifiant et mot de passe, ainsi qu'en atteste les témoignages en notre possession et le constat d'huissier que nous avons mandaté cet après-midi même.

Ainsi l'évidence se fait jour ; aucun expert malfaisant dans cette histoire, pas plus de pirate à l'horizon : négligence ? Inconscience ? Irresponsabilité ? Incompétence manifeste ?

### **« *Les contenus publiés* », d'une violence inédite ? Ou évidente et inexorable suite des violences passées ?**

Nous avons eu communication d'une partie des « *contenus publiés* » sur le site internet officiel, à l'insu de l'ESAA ; nous convenons parfaitement de la violence subie par les personnels devant ces propos et images choquantes, nous répétons comprendre et soutenir leur exercice du droit de retrait à ce titre.

Mais cette violence, que nous nous refusons de pratiquer, n'est malheureusement pas la première : elle n'est que la suite, la production, la conséquence des multiples violences subies au sein de l'école d'art d'Avignon par beaucoup trop de personnels, par beaucoup trop d'étudiants-es, dans le présent comme par le passé.

Combien de personnels, combien d'étudiants-es, ignorés-es, brimés-es, blessés-es, maltraités-es, harcelés-es ? Combien d'individus violentés, encore aujourd'hui si peu entendus ?

**Reconnaissons enfin les violences : toutes ! Celles passées comme celles présentes, sans hiérarchie aucune.**

**Établissons simplement les responsabilités, pour que de nouvelles bases puissent rapidement et enfin être posées**

**SUD Éducation Vaucluse  
SUD Étudiant Vaucluse**